

# CNPM



CONSEIL  
NATIONAL  
DU PATRONAT  
DU MALI

## COMMUNIQUE

Un soi-disant comité de crise se substitue à la justice malienne.

Un mémorandum intitulé « **La souveraineté au CNPM appartient à ses membres qui sont les Groupements professionnels et les CPR** » rédigé sur entête du Conseil National du Patronat du Mali (CNPM), circule depuis quelques jours dans la presse, émanant d'un soi-disant « Groupements Professionnels et Conseils Patronaux des Régions (CPR), membres du CNPM »

Le bureau du CNPM déplore cette tentative non respectueuse des lois du pays, illustrée par « une décision de mise en place d'un Comité de crise en guise d'organe dirigeant pour une période transitoire », alors qu'un contentieux est en cours au niveau de la justice malienne.

En ce qui concerne la représentativité des signataires, le bureau du CNPM déplore le caractère cavalier et anti-démocratique de cette initiative parlant au nom de Groupements professionnels et Conseils patronaux Régionaux, membres du CNPM. Tous ses membres appartiennent et sont actifs dans ces groupements et à aucun moment, ils n'ont été consultés pour une telle initiative.

Le bureau élu du CNPM, siégeant dans ses locaux, informe l'opinion nationale et internationale qu'aucun comité de crises n'a été mis en place, qu'il travaille sereinement pour le retour de la cohésion au sein de la famille du secteur privé malien et pour la défense de ses intérêts.

A cet effet, il se déclare ouvert et disponible pour toute initiative visant à ramener la paix et à renforcer la cohésion au sein du secteur privé malien, mais condamne fermement toute tentative, visant à créer la confusion auprès de nos membres et de l'opinion publique.

Bamako, le 22 janvier 2021.

P/le Président P.O

Le Secrétaire Général P.I

Boubacar Siddick DIALLO

